

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00869

Numéro SIREN : 423 602 432

Nom ou dénomination : AJT FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt 7098

Désignation de l'entreprise AJT FINANCIERENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 6 rue Wencker 67000 STRASBOURGNuméro SIRET*

4	2	3	6	0	2	4	3	2	0	0	0	3	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le					
				3, 1, 1, 2, 2, 0, 1, 4					
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial*	010		012			
			Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	72 036	030	36 577	35 458		
	Immobilisations financières* (1)		040	2 092 764	042	61 898	2 030 866		
	Total I (5)			044	2 164 800	048	98 476	2 066 324	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	{	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
			Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés*	068		070			
			Autres* (3)	072	844 399	074		844 399	
	Valeurs mobilières de placement			080	1 075 344	082	36 153	1 039 192	
	Disponibilités			084	253 468	086		253 468	
	Charges constatées d'avance*			092	8 004	094		8 004	
	Total II			096	2 181 216	098	36 153	2 145 063	
	Total général (I + II)			110	4 346 016	112	134 628	4 211 387	
PASSIF								Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	8 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126	800	
	Réserves réglementées*						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)						132		
	Report à nouveau						134	3 761 012	
	Résultat de l'exercice						136	324 863	
	Provisions réglementées						140		
	Total I						142	4 094 675	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	64 166	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	14 388	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 8 658)						172	38 158	
	Produits constatés d'avance						174		
	Total III						176	116 712	
Total général (I + II + III)						180	4 211 387		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	85 932	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AUT FINANCIERENéant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2014

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

Production vendue

biens

dont export
et livraisons
intracommunautaires

services*

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres charges externes* :

(dont crédit bail : 12 486 — mobilier : — immobilier :)

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle
CFE et CVAE*)

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger*
dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers

(III)

Produits exceptionnels

(IV)

Charges financières

(V)

Charges exceptionnelles

(VI)

Impôts sur les bénéfices*

(VII)

2 — BÉNÉFICE OU PÉRTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**B — RÉSULTAT FISCAL**

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*

Entreprise nouvelles (44. sections)

Zone franche urbaine (44. octies et octies A)

Zones restructuration de la défense (44. terdecies)

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)

Jeune entreprise innovante (44. sections A)

Zone de revitalisation rurale (44. quindécies)

Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)

Investissements outre-mer

Créance due au report en arrière du déficit

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables : * 22 470 dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Primes et cotisations complémentaires facultatives

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*

n° du centre de gestion agréé :

Montant de la T.V.A. collectée

Effectif moyen du personnel*

dont apprentis :

handicapés :

Effectif affecté à l'activité artisanale

Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :

Montant des prélèvements personnels de marchandises*

DGFIP N°2033-B 2015

Extension

AGE Experts-comptables janvier 2015 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2015

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ACT FINANCIERENéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	4 500	422		424		426	4 500				
	Constructions	430	40 500	432		434		436	40 500				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	13 998	452		454		456	13 998				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	13 038	472		474		476	13 038				
Immobilisations financières		480	2 006 832	482	85 932	484		486	2 092 764				
TOTAL		490	2 078 868	492	85 932	494		496	2 164 800				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	14 986	522	1 407	524		526	16 393		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 028	542	1 309	544		546	13 337		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	5 678	562	1 169	564		566	6 847		
TOTAL		570	32 693	572	3 884	574		576	36 577		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>AJT FINANCIERE</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	605 885	632	16 843	634	560 830	636	61 898
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	25 396	662	10 757	664		666	36 153
TOTAL		680	631 281	682	27 600	684	560 830	686	98 051
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	22 470	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	22 470	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860	201 215	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	223 685	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : AJT FINANCIERE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012014		et clos le : 31122014	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		101 833
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		6
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		101 839
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		1 723
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		14 432
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		6
Abandons de créances à caractère commercial	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		16 161
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	85 678
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117		85 678
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024		
Date de cessation	186		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122014

N° SIRET 4 2 3 6 0 2 4 3 2 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AJT FINANCIERE

ADRESSE (voie) 6 rue Wencker

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAMY Prénom(s) THOMAS

Nom marital % de détention 99,80 Nb de parts ou actions 499

Naissance: Date 24/04/1954 N° Département 99 Commune BAGDAD Pays

Adresse : N° 6 Voie rue Wencker

Code Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122014

N° SIRET 4 2 3 6 0 2 4 3 2 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AJT FINANCIERE

ADRESSE (voie) 6 rue Wencker

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 5

Forme juridique SCI Dénomination AJT

N° SIREN (si société établie en France) 434498457 % de détention 60,00

Adresse : N° 6 Voie RUE WENCKER

Code Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ALT

N° SIREN (si société établie en France) 524604055 % de détention 5,00

Adresse : N° 8 Voie RUE BUGATTI

Code Postal 67201 Commune ECKBOLSHEIM Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PRODIAG

N° SIREN (si société établie en France) 505141291 % de détention 12,34

Adresse : N° 10 Voie RUE BUGATTI

Code Postal 67201 Commune ECKBOLSHEIM Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination LES JARDINS D'AROMA

N° SIREN (si société établie en France) 502678592 % de détention 40,00

Adresse : N° 6 Voie RUE WENCKER

Code Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination BIOSYNEX

N° SIREN (si société établie en France) 481075703 % de détention 2,87

Adresse : N° 12 Voie RUE ETTORE BUGATTI

Code Postal 67201 Commune ECKBOLSHEIM Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012014	et clos le	31122014	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
AJT FINANCIERE 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG							
SIRET	4	2	3	6	0	2	4
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	FONDS DE PLACEMENT ET ENTITES FIN. SIMILAIRES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	201 215
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des lasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ALA FINANCIERE 8 Rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 01062015 Lieu: STRASBOURG
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature:

Visa CGA :

Viseur conventionné :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2015

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
JEROME HERGUEUX	1	2014	9 379				
5 RUE DE LA FRANCHE COMTE 67400 ILLKIRCH							
THOMAS LAMY	499	2014	190 000				
6 rue Wencker 67000 STRASBOURG							

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A.J.T. FINANCIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros
Siège social : 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG
Immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous 423 602 432

RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 324.863 € de la manière suivante :

Origine

Report à nouveau antérieur	3.761.012 €
Résultat de l'exercice	<u>324.863 €</u>
Soit un bénéfice distribuable de	4.085.875 €

Affectation

Report à nouveau	4.085.875 €
------------------	-------------

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant
M. Thomas LAMY

